

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 6 mars 2026. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

En présence des représentants des sociétés :

Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, Société Royale des Pompiers des Waibes, Société Royale des Mousquetaires du Roy, Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire, Tartares Litvaniens, Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée, Volontaires Belges de 1830, Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies), Compagnie Saint-Roch, Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Société excusée : Enfants de sainte Barbe (Ragnies)

En présence de Mme la Bourgmestre, Rachel Sobry et de Mme l'échevine du Folklore, Véronique Thomas.

Présentation de Zoé Puès qui a accepté de rejoindre les rangs du CSR.

Délégation invitée

La délégation de la Marche St-Pierre de Morialmé a été invitée à participer à la St-Roch de cette année. Nous attendons sa réponse.

NDLR : cette délégation ne participera pas à cette édition de la St-Roch. Aucune délégation ne participera à la St-Roch 2026.

Société mise à l'honneur

La Société Royale des Zouaves Pontificaux fête ses 125 ans, cette année.

Il incombera aux Pontificaux de jouer des airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, d'ouvrir la Retraite aux flambeaux et de jouer des airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe. Ils paraîtront en première page du programme et un représentant de la société sera invité à tirer une campe.

Intervention du Comité Saint-Roch

5 grandes affiches sont offertes aux Sociétés.

Comme l'an dernier, le CSR distribuera 15 flambeaux à chaque société.

Un subside de 300 euros sera octroyé à chaque société, à condition de « jouer le jeu », c'est-à-dire de respecter ce qui est convenu, notamment lors de ces réunions préparatoires.

Quoi qu'il en soit, le budget global (14 X 300 = 4200 euros) alloué par le CSR sera partagé entre les sociétés qui participent sérieusement et rigoureusement à la St-Roch.

Travaux :

- L'échafaudage de l'église de la Ville-Basse sera toujours bien présent.
- Pour cette St-Roch, la rue de la Piraille ne sera pas praticable. L'avenue de Ragnies sera empruntée le dimanche matin et le lundi matin, après la messe, pour aller à la chapelle St-Roch et monter vers la Maladrie.
⇒ **Attention à la dislocation** des sociétés qui partaient vers l'avenue de Ragnies.

Déroulement de la Saint-Roch

Samedi :

- La société qui ouvre le cortège de la Retraite aux Flambeaux (départ peu après 21h45) doit être vigilante quant au fait que le nombre de spectateurs, sur la Ville-Haute, rend compliqué le lancement de la Retraite aux flambeaux. En 2023, les Sapeurs avaient demandé à leurs costauds de se mettre devant leur société pour « faire le passage ».
- Flambeaux :
 - Même qualité que ceux de 2025. Seuls les flambeaux validés par la ZOHE seront acceptés.
 - Pour des raisons de sécurité, la commande restera limitée à 1000, comme en 2025.
 - La ZOHE et le Service travaux réfléchissent toujours à la manière d'éteindre les flambeaux qui s'embrasent de manière trop importante lorsqu'ils sont déposés dans les bacs prévus à cet effet, en fin de « Retraite aux flambeaux ». Mme la Bourgmestre informe l'assemblée que de nouveaux bacs pourraient progressivement remplacer les bacs existant si la ZOHE les valide.
- Rappel de l'itinéraire autour de l'église de la Ville-Basse :
 - En descendant du Moustier : passer sous la Voûte pour rejoindre la rue St-Nicaise.
 - En arrivant au monument « Au Marcheur » : rester sur la route pour rejoindre le Moustier ou le Vieux Thuin.
 - Toutes les sociétés avaient bien respecté cette demande, en 2025.
- Comme en 2025, chaque société déposera une potée au pied du monument « Au Marcheur », en fin de Retraite aux flambeaux. Une participation aux frais de 25 euros sera demandée à chaque société. Les potées seront emmenées au passage devant « L'Atelier ».

Dimanche matin :

- 9h30 : départ du tienne Trappe pour l'hommage à la chapelle St-Roch.
- 10h00 : descente solennelle de la statue de saint Roch, cérémonie ouverte à tous.
- 10h30 : hommage au monument « Au Marcheur ».
- 11h00 : hommage au monument « Aux Morts ».

Dimanche après-midi :

- Les tirs ne sont pas permis à hauteur de l'église, mais, comme en 2025, à hauteur du monument « Au Marcheur ».
- Attention au nombre de fanfares qui (même si une fanfare est agréable à écouter, donne une ambiance) ralentissent la progression de certaines sociétés et augmentent donc la durée du cortège.
 - ➔ Interprétation d'airs de marche, plutôt que d'airs de processions (plus lents) permettant un défilé plus rapide.
- Dans l'ensemble, en 2025, les officiers ont assumé leurs fonctions avec rigueur. Ce qui a influencé notablement le bon déroulement du cortège :
 - ➔ moins d'espace entre les groupes
 - ➔ plus de collaboration entre les groupes.
- Néanmoins,
 - **Rappel 1** : pour lutter contre les retards et ses désagréments, il a été convenu de **ne pas créer de files de tromblons lors des tirs** et de **resserrer les rangs trop espacés** pour éviter l'effet entonnoir quand les sociétés entrent dans des rues plus étroites (sur la Drève des Alliés et à la rue d'Anderlues, notamment).
 - **Rappel 2** : pour la rentrée il est **impératif** que chaque société se suive, au niveau de la rue 't Serstevens.
 - ➔ pas d'attente sur le Viaduc !

Lundi :

- Église de la Ville-Basse et son occupation : comme en 2025.
 - Hormis la zone protégée, le chœur pourra être occupé, le lundi pendant la messe. Les Sapeurs gardent donc leur emplacement habituel.
 - Soyons rigoureux pour que l'entrée dans l'église soit suivie et régulière, dès 8h30.
 - ➔ la messe débute à 10h00.
 - ➔ pas de retard pour débiter le lundi.
- La sonnerie de cloche signalera de nouveau la possible entrée des batteries, en fin de messe.
- Comme en 2025, l'adjudant la Zouaverie de la Compagnie St-Roch veillera à ce que son drapeau et une délégation soient bien présents à la potale.
- L'arrivée des Sociétés, sur la place du Chapitre, est entravée par le nombreux public présent. Il est à noter qu'énormément de marcheurs quittent la place du Chapitre pour rejoindre les (peut-être trop ?) nombreuses buvettes présentes.

- ➔ pour limiter les risques (public nombreux à hauteur du Rapido), **tirs d'annonce, comme en 2025**, au croisement de la Grand'Rue et de la rue Des Ombiaux. **Pas après !**
- Les tirs sont sous la **responsabilité des officiers ➔ respect de l'arrêté de police qui réglemente les tirs et de ce qui est convenu lors de nos réunions préparatoires.**
- Remise des médailles :
 - Les médaillés de 25 et 35 ans ont pu être mis à l'honneur :
 - Ils défilaient à l'avant de leur société au passage devant la tribune, Après être montés sur le podium, ils ont pu voir défiler leur société devant eux.
 - Exception pour certains : porte-drapeau, tambour-major, commandant...
 - Néanmoins, certains n'ont pas respecté le protocole, plus par méconnaissance qu'autre chose, notamment pour les médaillés de 50 ans. Or, il s'agissait du même protocole qu'en 2024.
 - ➔ **RAPPEL : les rapports de réunions sont envoyés à chaque responsable des sociétés et sont publiés sur le site du CSR. Diffusez-les !**
 - Les deux tirs organisés, dans le Martinet, ont été moins risqués, du moins pour ceux qui ont respecté ce qui avait été convenu en réunion.
 - Moins l'impression de « cour de récréation », sur la place du Chapitre,
 - Respect des médailles remises aux « Anciens ».
 - Comme l'an dernier, les Carabiniers et les Pontificaux sont invités à rejoindre leur emplacement en contournant l'œuvre centrale par la droite, à leur arrivée sur la Place du Chapitre.
 - Comme en 2025, pour éviter l'anarchie à hauteur du monument « Aux Morts », à la fin de la remise des décorations, chacun reste en place, sur la place du Chapitre, pendant que la musique d'une société interprète la Brabançonne.

La liste des décorations et des défunts est à transmettre au CSR pour le 30 avril 2026, au plus tard.

Pour rappel, à propos des décorations, nous écrivions les 23/2/17, 22/02/19, 29/4/2022, 05/05/2023 « [...] seule la participation effective à la Saint-Roch dans une des 14 Sociétés peut être comptabilisée ; les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une Société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour. »

Pour rappel, les années 2020 et 2021 ne sont pas comptabilisées pour l'obtention d'une médaille d'ancienneté (21 octobre 2020, 2 mars 2021, notamment).

Rappel :

- La demande d'autorisation de participer à la St-Roch est à envoyer **dans des délais raisonnables** (2 mois avant l'évènement) au Secrétariat communal. Chaque année, il semble qu'il y ait des retardataires.
- Encadrement : **strict respect du code de la route** avec signaleurs habilités et véhicules équipés de gyrophares à l'avant et à l'arrière.

Charte du Marcheur :

- Voir document en annexe.
- La dernière phrase sujette à discussion a évolué et a été validée par Mme la Bourgmestre et par Mme l'Echevine du Folklore :

« Le non-respect des principes de cette charte peut amener le Comité organisateur de la Marche Saint-Roch à prendre des mesures appropriées et proportionnées, pouvant aller (si un manquement grave est constaté) jusqu'à une exclusion temporaire, voire définitive, de la Marche.

Le cas échéant, le Comité organisateur initiera une démarche de médiation avec les représentants de la société concernée, afin de favoriser le dialogue et la résolution concertée de la situation. »

Après concertation, la mention « le cas échéant » sera supprimée. Le dernier paragraphe de la charte se lira donc comme suit :

« Le Comité organisateur initiera une démarche de médiation avec les représentants de la société concernée, afin de favoriser le dialogue et la résolution concertée de la situation. »

- Date pour la signature de la charte : 27 mars 2026
- Dès l'an prochain, cette charte sera signée en début de préparation de la St-Roch, lors de la 1^{re} réunion préparatoire.

Infos diverses :

- 6 panneaux permanents annonçant la St-Roch seront bientôt placés aux diverses entrées dans la Ville.
- La maison du Tourisme va rééditer une brochure sur les « Marches, mode d'emploi ».
- Date de la dernière réunion préparatoire : jeudi 30 avril 2026, à 20h00.

Alexandre Dogné, Marc Allard et Gérard Vanadenhoven.